



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2016-110

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2016

Sommaire

Prefecture du Gard

30-2016-07-06-004 - Arrêté n°2016-DL-4-1-bis relatif à la suppléance du Préfet du Gard
(2 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2016-07-06-004

Arrêté n°2016-DL-4-1-bis relatif à la suppléance du Préfet
du Gard

Arrêté n°2016-DL-4-1-bis relatif à la suppléance du Préfet du Gard

Préfecture

Direction des Ressources Humaines et
des Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et

du Contentieux Général

Réf. : DRHME-B2CG

Affaire suivie par :

Bérengère SOULAGES-PIONCHON

☎ 04 66 36 40 43

Nîmes, le 6 juillet 2016

A R R E T E n° 2016 – DL – 4-1-bis relatif à la suppléance du Préfet du Gard

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 août 2013 nommant **M. Denis OLAGNON**, Administrateur civil hors classe détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 27 août 2015 nommant **M. Olivier DELCAYROU**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, Sous-Préfet d'Alès ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DL-1-1 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

Considérant qu'en l'absence de M. Didier LAUGA, Préfet du Gard le 11 juillet 2016 de 6 H 00 à 22 H 00, et le 12 juillet 2016 de 8 H 00 à 19 H 00, et en l'absence simultanée de M. Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, il y a lieu d'organiser la suppléance des fonctions préfectorales ;

Arrête :

Article 1 : **M. Olivier DELCAYROU**, Sous-Préfet d'Alès, est chargé d'assurer la suppléance de **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard, le 11 juillet 2016 de 6 H 00 à 22 H 00 et le 12 juillet 2016 de 8 H 00 à 19 H 00.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-préfet d'Alès sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,

signé : Didier LAUGA